

# 13014/18 LIMITE

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018/20181

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 23 octobre 2018

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 23 octobre 2018

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil modifiant la décision (PESC) 2017/2074 concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Venezuela

E 13559



Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 23 octobre 2018  
(OR. en)

13014/18

**LIMITE**

**CORLX 513**  
**CFSP/PESC 935**  
**COLAC 73**  
**COARM 265**  
**FIN 778**

**ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision (PESC) 2017/2074  
concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Venezuela

---

**DÉCISION (PESC) 2018/... DU CONSEIL**

**du ...**

**modifiant la décision (PESC) 2017/2074**

**concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Venezuela**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 13 novembre 2017, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2017/2074<sup>1</sup> concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Venezuela.
- (2) Sur la base d'un réexamen de la décision (PESC) 2017/2074, les mesures restrictives devraient être prorogées jusqu'au 14 novembre 2019.
- (3) Il convient de modifier l'exposé des motifs concernant une personne inscrite sur la liste figurant à l'annexe I de la décision (PESC) 2017/2074.
- (4) Il y a dès lors lieu de modifier la décision (PESC) 2017/2074 en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> Décision (PESC) 2017/2074 du Conseil du 13 novembre 2017 concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Venezuela (JO L 295 du 14.11.2017, p. 60).

*Article premier*

La décision (PESC) 2017/2074 est modifiée comme suit:

- 1) L'article 13 est remplacé par le texte suivant:

*"Article 13*

La présente décision est applicable jusqu'au 14 novembre 2019.

La présente décision fait l'objet d'un suivi constant. Elle est prorogée, ou modifiée le cas échéant, si le Conseil estime que ses objectifs n'ont pas été atteints."

- 2) L'annexe I est modifiée conformément à l'annexe de la présente décision.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Conseil*

*Le président*

---

**ANNEXE**

À l'annexe I de la décision (PESC) 2017/2074, la mention 7 est remplacée par le texte suivant:

"

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
7.	Diosdado Cabello Rondón	Date de naissance: 15 avril 1963	Président de l'Assemblée constituante et premier vice-président du Parti socialiste unifié du Venezuela (PSUV). Impliqué dans des atteintes à la démocratie et à l'état de droit au Venezuela, notamment en utilisant les médias pour attaquer et menacer publiquement l'opposition politique, d'autres médias et la société civile.	22.1.2018

"